



Saisie attribution et banque de france

Par **franckyzonzon**, le **20/02/2009** à **20:09**

bonsoir,
voila je viens de recevoir le plan approuvé par mes creanciers de la banque de france,dont celui qui a saisi mon compte il y a quelque jours.

ma question est:

je peu demander la main-levée de mon compte?

merci pour vos réponses

Par **Patricia**, le **20/02/2009** à **20:52**

Bonsoir,

Seuls, les établissements financiers (banques, C. Ep, Poste...) peuvent demander la main levée à la BdF une fois la situation réglée.

Ils envoient à leurs clients, une attestation de régularisation à leurs clients.

Vous n'êtes donc pas concerné.

Vous êtes fiché pour 5 ou 10 ans, suivant la durée du plan conventionnel.

Ce n'est pas la BdF qui a saisi votre compte mais votre banque... suite à

des incidents de paiements.

Par **franckyzonzon**, le **20/02/2009** à **21:49**

bonsoir,

je me suis mal fait comprendre, un huissier m'a adressé une dénonciation de saisie attribution le 12/02 et j'ai déposé un dossier de surendettement qui est recevable depuis le 23/12/08, la banque de France vient de faire une proposition de plan qui est approuvée par tous mes créanciers même celui qui a fait saisir mon compte en banque voilà en gros ma situation.

Ma question est :

je peux demander à l'huissier la mainlevée de mon compte et la banque de France doit-elle le faire ?

merci pour la réponse.